

*Commercialisation des œufs*

ment, de me familiariser avec le rôle important que peuvent jouer, dans notre régime parlementaire, les comités spéciaux à qui ont confié des tâches précises et à qui on demande de faire rapport à la Chambre à une date déterminée. Ce genre de mandat et d'échéancier assure aux membres du comité, quel que soit le parti, le stimulant nécessaire pour se concentrer sur la tâche avec détermination et objectivité, ce qui, d'après ma brève expérience, n'est pas toujours le fait des délibérations de certains comités permanents.

Il y a une considération d'ordre général que j'aimerais exprimer. En tant que représentant d'une circonscription urbaine, la participation aux travaux du comité m'a permis d'approfondir un aspect au moins des nombreux problèmes auxquels doit faire face l'agriculture au Canada.

Dans les quelques minutes qui me restent ce soir, monsieur l'Orateur, je veux insister sur certaines recommandations du rapport du comité spécial. J'ai choisi ces recommandations, au nombre de quatre, à cause tout simplement de l'importance qu'elles ont à mes yeux sur l'ensemble de la production et de la commercialisation des œufs au Canada. Les recommandations dont je parle sont les suivantes:

H-2 et H-4—Adoption d'une politique de licences d'importation et d'exportation et identification précise des œufs de consommation importés.

A-6—Revue annuelle de la situation par tous les signataires de l'accord fédéral-provincial.

B-5—Le rôle actif du comité consultatif, y compris la participation réelle des représentants de secteurs autres que celui des producteurs.

A propos de la recommandation H-2 qui porte sur la nécessité d'une politique de licences d'importation et d'exportation en conformité des dispositions acceptables du GATT, il me paraît essentiel que l'OCCO ait au moins la tâche de tenir les dossiers nécessaires et de publier périodiquement des rapports sur les œufs de consommation qui entrent sur le marché canadien, en provenance de pays étrangers.

Au cours des audiences, le comité s'est nettement rendu compte que c'était là un secteur sur lequel l'office n'avait dans le passé exercé aucun contrôle. Pour souligner l'importance de l'importation des œufs de table dans toute cette question du contrôle de la production et de la distribution des œufs au Canada, citons l'importation récente de 926,000 douzaines d'œufs des États-Unis à l'intention des consommateurs canadiens du 7 décembre 1974 au 4 janvier 1975. Cela représente environ 50 wagonnées. Compte tenu du fait que dans la province importatrice, en l'occurrence, l'Ontario, je crois, le comité recommande le contrôle de la production de toute volée de 100 poules ou plus, il est clair que toute importation de l'importance de celle qu'on vient de citer doit forcément constituer un élément important de l'ensemble de la production et de la distribution des œufs en Ontario.

Que l'office doive lui-même avoir son mot à dire dans l'émission des permis d'importation ou d'exportation mérite sûrement une étude plus poussée. Mais il me semble que l'Office fournirait une statistique boiteuse sur la production et la vente des œufs dans les mois à venir s'il ne précisait pas les importations et les exportations mensuelles. En fait, monsieur l'Orateur, si l'on ne tient pas compte de la quantité d'œufs de table qui sont importés au Canada, l'ensemble du programme de contrôle de la production et de la commercialisation au Canada devient inutile.

La recommandation H-4 traite de l'identification des œufs de table dans les supermarchés. Je crois que les

Canadiens qui consomment des produits agricoles sont aussi désireux de savoir que les denrées qui leur sont offertes proviennent de l'étranger que de connaître l'origine des produits manufacturés. En fait, on pourrait même prétendre que les consommateurs seraient plus curieux de savoir qu'ils achètent des œufs qui ne sont pas canadiens qu'ils le seraient à l'égard de tout autre produit étranger qu'ils achètent quotidiennement ou régulièrement. D'après moi, il est fort possible qu'une des conséquences indirectes mais importantes de l'identification des œufs importés soit la réduction éventuelle de la quantité totale d'œufs de table importés chaque année au Canada.

La troisième recommandation sur laquelle je voudrais faire des observations est celle qui traite du rôle des ministres provinciaux de l'Agriculture.

Le projet national qui a donné naissance à l'OCCO est un accord auquel ont adhéré divers signataires, notamment les ministres provinciaux de l'Agriculture. Je souligne ce fait dans l'intérêt du député de Saint-Jean-Est qui soutient toujours que l'entière responsabilité revient à un seul des onze ministres signataires, c'est-à-dire le ministre fédéral. La collaboration de ces ministres provinciaux et des offices provinciaux de commercialisation qui relèvent directement ou indirectement d'eux est absolument nécessaire, il va de soi, si on veut que le régime de commercialisation envisagé pour l'industrie des œufs au pays fonctionne de façon efficace. C'est pourquoi, à mon avis, aucun office provincial de commercialisation ne devrait être autorisé à annoncer son retrait de l'OCCO sans qu'il y ait eu auparavant consultation entre lui et le ministre dont il relève ainsi que le ministre fédéral de l'Agriculture.

Deux provinces, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, ont récemment annoncé leur intention de se retirer de l'OCCO. Mais on ne sache pas qu'il y ait eu des entretiens entre les ministres avant que les directeurs des deux offices de commercialisation fassent part de cette intention. Voilà pourquoi je veux souligner la recommandation A-6 qui exige de convoquer au moins tous les ans une réunion du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et de tous les signataires de l'accord fédéral-provincial et les autres parties directement touchées pour revoir le chemin parcouru et les réalisations ainsi que les sujets de préoccupation de l'industrie pour éviter de graves problèmes à venir.

A mon avis, le retrait virtuel de l'une des provinces du programme national de commercialisation constitue un problème vraiment très sérieux. Tous les aspects devraient être minutieusement étudiés à l'occasion d'une réunion nationale avant de prendre ou même d'annoncer de façon officielle toute décision de se retirer.

Le dernier point dont j'aimerais traiter dans mes remarques ce soir est la recommandation B-5. C'est celle qui appuie l'idée de faire participer ce que je pourrais appeler l'autre membre de l'équation aux nombreuses consultations qui doivent évidemment faire partie intégrante des activités de l'OCCO. Il est devenu évident pour les membres du comité au cours des récentes audiences que l'OCCO et les diverses organismes régulateurs provinciaux cherchent tous strictement à défendre les intérêts du producteur. Pourtant il est clair que la production et la consommation d'œufs au Canada préoccupent autant le consommateur que le producteur.

Le refus d'acquiescer à cette idée de faire participer les éléments non-producteurs à titre au moins consultatif fera qu'à la longue le public aura encore moins confiance dans l'application du programme de production et de commercialisation des œufs. La recommandation B-5 vise à attein-